

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.16

DELIBERATION 2020.16BIS BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Solesmes et que le Compte de Gestion établi par ce dernier comprend l'ensemble des soldes inscrits au bilan de l'année 2019. Il reprend aussi le montant de tous les titres de recettes émis et celui de toutes les dépenses ordonnancées, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordres prescrites.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité des valeurs entre le compte administratif établi par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et le compte de gestion présenté par le Trésorier,

Après en avoir délibéré par trente-et-une (31) voix « pour » et deux (2) abstentions, le Conseil communautaire approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2019 établi par le receveur.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020*

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.17

DELIBERATION 2020.17BIS BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

Préambule :

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2019 du budget principal. Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 2 122 434,03 € et un déficit cumulé d'investissement de 829 335,71 €.

		Dépenses	Recettes
Réalizations 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	6 653 600,97 €
	Investissement	1 842 476,94 €	1 629 536,36 €
Report 2018	Fonctionnement (002)		2 044 467,82 €
	Investissement (001)	616 395,13 €	
Total (réalisations + reports)		9 034 506,83 €	10 327 605,15 €
RAR à inscrire sur l'exercice 2020	Fonctionnement		
	Investissement		
Résultat cumulé 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	8 698 068,79 €
	Investissement	2 458 872,07 €	1 629 536,36 €
	Total cumulé	9 034 506,83 €	10 327 605,15 €

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré par trente (30) voix « pour » et deux (2) abstentions, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2019, ainsi exposé.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020

Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.18

DELIBERATION 2020.18BIS BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Préambule :

L'instruction budgétaire M14 précise que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit à celui de la section de fonctionnement. Le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 2 122 434,03 € et un déficit cumulé d'investissement de 829 335,71 €.

	Section	Dépenses	Recettes
Réalizations 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	6 653 600,97 €
	Investissement	1 842 476,94 €	1 629 536,36 €
Report 2018	Fonctionnement (002)		2 044 467,82 €
	Investissement (001)	616 395,13 €	
Total (réalisations + reports)		9 034 506,83 €	10 327 605,15 €
Résultat cumulé 2019	Fonctionnement	6 575 634,76 €	8 698 068,79 €
	Investissement	2 458 872,07 €	1 629 536,36 €
	Total cumulé	9 034 506,83 €	10 327 605,15 €

Après en avoir délibéré par trente (30) voix « pour » et deux (2) abstentions, le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **Déficit d'investissement reporté : 829 335,71€ (Dépenses d'investissement N+1 : D001)**
- **Virement à la section d'investissement : 829 335,71 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**
- **Part d'excédent affectée en réserves : 0€**
- **Excédent de fonctionnement reporté : 1 293 098,32 € (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)**

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20200625-2020_18BIS-BF

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020*

Le Président,

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter. A handwritten signature, "G. Flamengt", is written across the center of the stamp.

Georges FLAMENGT

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 059-245901038-20200625-2020_18BIS-BF

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le*

Le Président,

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**

**Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.19

DELIBERATION 2020.19BIS BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2020

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu le rapport d'orientation budgétaire dont a pris acte le conseil communautaire par la délibération 2020.09 du 04 mars 2020,

Considérant le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 04 mars 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide de maintenir au titre de l'année 2020, les taux des contributions directes locales de la manière suivante :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2020
Taxe foncière (bâti)	1,39%
Taxe foncière (non bâti)	7,11%
Cotisation foncière des entreprises	29,21%

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 06/07/2020*

Le Président,

Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

**Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes**

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.20

DELIBERATION 2020.20BIS BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) POUR L'EXERCICE 2020

Préambule

Les établissements publics de coopération intercommunale, dès lors qu'ils bénéficient de la compétence obligatoire prévue à l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets des ménages, et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets, peuvent financer les dépenses par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis 2014, ce taux est harmonisé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPS. Il était de 15,88% en 2014. Pour rappel, toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM).

Le taux de TEOM permet d'estimer la recette attendue à 1 023 195 € selon le détail ci-après :

	Estimation des bases d'imposition de 2019	Proposition de taux 2020	Produit attendu
Beurain	111 423	11,04 %	12 301 €
Bermerain	413 881		45 692 €
Capelle	86 829		9 585 €
Escarmain	238 791		26 363 €
Haussy	847 939		93 612 €
Montrecourt	142 672		15 751 €
Romerries	245 088		27 058 €
Saint Martin	261 291		28 847 €
Saint Python	801 637		88 501 €
Saulzoir	1 066 206		117 709 €
Solesmes	3 141 259		346 795 €
Somaing	208 172		22 982 €

Vendegies	644 758		71 181 €
Vertain	309 120		34 127 €
Viesly	749 013		82 691 €
TOTAL	9 268 079 €	TOTAL	1 023 195 €

En outre, la Communauté de communes du Pays Solesmois a institué une part incitative à la TEOM pour tenir compte de la quantité de déchets produits par délibération 2014.102 du 14 octobre 2014 et ce, depuis le 1^{er} janvier 2015. La TEOM incitative (TEOMI) est mise en œuvre. Le montant de la part variable est lié à la consommation du service par l'utilisateur calculée grâce au nombre de levées réalisées sur l'année. La part variable est estimée à 384 440 € pour l'année 2020.

La fixation du tarif de la levée résulte d'un calcul prenant en compte, dans la part fixe, le coût de fonctionnement du service et les coûts de collecte ; dans la part variable, les coûts de collecte et de traitement des déchetteries, les coûts du tri et de l'incinération.

La recette totale liée à la TEOMI est estimée à 1 407 635 €.

Vu le code général des collectivités territoriales dont l'article L2224-13,

Vu le code général des impôts, dont les articles 1520, 1609 bis, 1609 quinquies C, 1609 nonies A ter, 1609 nonies B et 1609 nonies D, 1636 B sexies et 1639 A,

Vu l'article 13 de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 qui prévoit le report du vote du taux de TEOM au plus tard au 3 juillet 2020,

Vu la délibération n°2014.102 du 14 octobre 2014 instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant l'évaluation des recettes liées à la TEOM pour l'année 2020, soit 1 023 195 € et la part variable d'un montant de 384 440 €,

Considérant l'évolution des recettes et des dépenses réelles sur les exercices précédents, le budget prévisionnel 2020 tend vers l'équilibre. La sensibilisation, la pédagogie et le suivi restent des actions indispensables pour maintenir, voire réduire le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Considérant les dépenses de fonctionnement prévues sur l'année en cours, les opérations diverses et le renfort du message de sensibilisation,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de maintenir :

- le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2020,**
- la part incitative appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2020,**
- le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées prévues pour chaque foyer à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020

Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.21

DELIBERATION 2020.21BIS PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA BOUCHERIE DUVIVIER

Préambule :

La **Boucherie Duvivier** a été créée en octobre 2015 par Monsieur David Duvivier sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) sur le territoire solesmois, 354 rue de Valenciennes à Vendegies sur Ecaillon (59213), N°SIRET 81432042000015. C'est la seule boucherie de proximité.

Le projet de développement

Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite équiper sa boucherie d'une climatisation et d'une chambre froide afin de stocker les viandes dans les conditions optimales jusqu'à leurs distributions aux consommateurs.

Le montant des investissements s'élève à 8 435€.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader au près du Pays du Cambrésis.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 11 mars 2020,

Considérant la demande de Monsieur David Duvivier,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 3000€ à la Boucherie DUVIVIER dans le cadre de l'aide au développement des TPE**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020
Reçu en préfecture le 06/07/2020
Affiché le 
ID : 059-245901038-20200625-2020_21BIS-DE

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020*

Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.22

DELIBERATION 2020.22BIS PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE SBP

Préambule :

La société **SBP** a été créée en novembre 2011 par Monsieur Pierre Banteignie sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARL unipersonnelle) sur le territoire solesmois, 6 rue Plouchart à Montrécourt (59227), N°SIRET 53763728200014. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité des transports routiers de fret de proximité. Il a embauché 2 salariés en intérim, à la suite de son développement, Mr. Banteignie a transformé ces 2 contrats en CDI.

Le projet de développement

Pour pérenniser les emplois et développer son activité, la société doit investir dans du matériel de manutention et conditionnement, l'entreprise souhaite acheter une grue télescopique.

Le montant des investissements s'élève à 74 800€.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader au près du Pays du Cambrésis.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 11 mars 2020,

Considérant la demande de Monsieur Pierre Banteignie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 9000€ à la société SBP dans le cadre de l'aide au développement des TPE**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020
Reçu en préfecture le 06/07/2020
Affiché le 
ID : 059-245901038-20200625-2020_22BIS-DE

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020*

Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 25 juin 2020 à 18h30
Salle des fêtes Gérard Carlier de Solesmes

Convocation du 18 juin 2020

Membres en exercice : 36

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Bertrand GRESSIEZ, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Serge BLICQ, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Cathy CARPENTIER, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Michèle ROCQUET, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. David LEDIEU, Mme Véronique LERIQUE, Mme Anne-Marie MARTY, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, Mme Joselyne GILLERON, Mme Laurence PRALAT, M. Jacky CALZADA, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Denis DELSART

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Olivier THUILLIEZ donne pouvoir à M. Yvan BRUNIAU, Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Jean FAURE donne pouvoir à Mme Joselyne GILLERON

Titulaire absent : M. Teddy DRILA, M. Marc GUILLEZ, M. Gilles QUARRE

Membre du Bureau présent sans voix délibérative : M. Philippe PAYEN

Secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Annule et remplace la délibération 2020.23

DELIBERATION 2020.23BIS PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE XR RENOV

Préambule :

La société **XR RENOV** a été créée en mars 2020 par Monsieur Xavier Rodelet sous la forme d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) sur le territoire solesmois, 22 rue Pasteur 59294 Haussy (N°SIRET 88211279000010). Cette jeune entreprise du bâtiment propose de la rénovation d'intérieur et extérieur, bâtiment second œuvre dont installation électrique, de chauffage, climatisation et énergies renouvelables, plâtrerie...

Le projet de développement

L'entreprise souhaite acheter un camion afin de transporter son matériel sur ses chantiers. Il souhaite également obtenir le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) un signe de prestation de qualité pour effectuer des travaux de rénovation énergétique ou l'installation d'équipements d'économies d'énergie.

Le montant des investissements s'élève à 23 743,48 €.

L'octroi de cette aide publique communautaire permettra au porteur de projet de solliciter les fonds européens Leader au près du Pays du Cambrésis.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique en date du 11 mars 2020,

Considérant la demande de Monsieur Xavier Rodelet,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 5000€ à la société XR RENOV dans le cadre de l'aide au développement des TPE**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.**

Les crédits relatifs à cette opération sont prévus au budget de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020
Reçu en préfecture le 06/07/2020
Affiché le 
ID : 059-245901038-20200625-2020_23BIS-DE

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 03/07/2020*

Le Président,



Georges FLAMENGT